



Doc. 76

19 août 1950

Intervention européenne à l'Assemblée Générale des Nations Unies au sujet du mandat international sur la Libye

Proposition de résolution

déposée par M. Jacques BARDOUX et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée Consultative recommande au Comité des Ministres de prescrire aux délégués européens de l'Organisation des Nations Unies, saisis par le Commissaire des Nations Unies en Libye, M. Adrian PELT, de l'impossibilité d'assurer la modernisation, l'équipement et l'organisation des trois territoires pauvres de Cyrénaïque, de Tripolitaine et du Fezzan, artificiellement réunis malgré les leçons de l'histoire, les données de la géographie et le vœu des populations, sans le concours des techniciens, des bras et des capitaux européens, de confier ces trois mandats à trois États européens :

1. l'Angleterre pour la Cyrénaïque,
2. l'Italie pour la Tripolitaine,
3. la France pour le Fezzan.

Signé (voir au verso)



Doc. 76 Proposition de résolution

Signé:

BARDOUX Jacques, France